



Commune de
Villorsonnens

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE
COMMUNALE ORDINAIRE
DU 20 AVRIL 2015, A 20H00
A LA HALLE POLYVALENTE,
A ORSONNENS**

Présidence :	M. François Wicky, Syndic
Ouverture de l'assemblée :	20h00
Participation :	59 citoyens actifs
N'ayant pas le droit de vote :	3 jeunes n'ayant pas encore la majorité
Scrutateurs :	MM Marcel Wicht & Christian Piller

L'assemblée a été convoquée par:

- la parution dans la Feuille Officielle n° 14 du 03 avril 2015
- le bulletin communal n° 39
- l'affichage aux piliers publics
- le site Internet.

Aucune remarque n'est formulée sur le mode de convocation.

Au nom du Conseil communal, M. Wicky, Syndic, souhaite la bienvenue à tous les participants et ouvre l'assemblée par la lecture du tractanda.

TRACTANDA

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 15 décembre 2014. Le procès-verbal ne sera pas lu. Il peut être consulté au bureau communal ou sur le site Internet: www.villorsonnens.com
2. Comptes 2014
 - a) Prise de position de la Commission financière sur le rapport de l'organe de révision
 - b) Approbation
3. Vente de l'art. 365 de Villorsonnens, secteur Villargiroud (réservoir improductif) – rapport de la Commission financière
4. Approbation de la mise à jour du règlement sur les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions
5. Information concernant la mise en conformité du Plan d'Aménagement Local (PAL)
6. Divers

1. Le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 15 décembre 2014 ne suscitant aucune remarque ou question, il est accepté à l'unanimité.

En conformité avec l'art. 12 du règlement de la loi sur les communes, la séance est enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Informations concernant l'ordre du jour

2. Comptes 2014

Comptes de fonctionnement et d'investissement

M. le Syndic parcourt les comptes chapitre par chapitre tout en donnant les explications nécessaires ; aucune différence notable n'est à signaler.

*Les **comptes de fonctionnement** 2014 s'équilibrant relativement bien, ils bouclent avec un bénéfice de Fr. 19'568.57.*

Aucune intervention de l'assemblée n'est à souligner.

*Les **comptes d'investissement** sont aussi relatés et ne soulèvent aucun commentaire.*

A ce jour, la situation financière de la commune peut être qualifiée de saine.

Rapport de la Commission financière

M. Boivin, président de la Commission financière, lit le rapport de la séance du 31 mars 2015 à laquelle étaient présents les membres de la Commission, M. le syndic et la caissière communale ainsi que M. Longchamp de l'organe de révision BDO SA. Compte tenu des renseignements donnés et des documents fournis ainsi que du rapport de la fiduciaire du 26 février 2015, la Commission financière recommande à l'assemblée d'approuver les comptes annuels 2014.

Vote (sans le Conseil communal)

Les comptes de fonctionnement et d'investissement 2014 sont acceptés à l'unanimité.

3. Vente de l'art. 365 de Villorsonnens, secteur Villargiroud (réservoir improductif)

La commune de Villorsonnens possède un réservoir à Villargiroud sur l'art. 365, parcelle de 31 m² attenante à l'art. 329ab propriété de M. Besnard, route de Villarlod 70. Ce propriétaire désire acquérir le réservoir afin de pouvoir réaliser confortablement les transformations de sa maison.

Cet objet n'ayant plus de valeur au niveau communal et M. Besnard devant entreprendre des travaux relativement coûteux pour sa désaffectation, le Conseil communal propose de lui céder ce bien pour un franc symbolique, tous les frais liés à charge de l'acquéreur.

Rapport de la Commission financière

Par la voix de son président M. Boivin, il est recommandé à l'assemblée d'accepter la vente de l'art. 365 de Villorsonnens, secteur Villargiroud pour un franc symbolique, tous les frais liés à charge de M. Besnard.

Vote

L'assemblée accepte cette transaction par 57 voix et 2 abstentions.

4. Approbation de la mise à jour du règlement sur les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions

Le règlement actuel n'étant plus conforme aux exigences cantonales et les taxes communales ne correspondant plus aux montants à facturer, le Conseil communal propose une mise à jour dudit règlement établi sur la base du règlement cantonal.

M. Michel Phillot donne quelques explications au niveau de ce règlement et plus précisément sur les taxes des émoluments administratifs qu'il est indispensable d'augmenter en raison des dossiers toujours plus complexes qui doivent être soumis à l'analyse d'un architecte avant que la procédure puisse se poursuivre normalement.

Quant à la contribution de remplacement en cas de dispense de l'obligation d'aménager des places de stationnement en raison d'un manque de place sur propriété privée, elle est fixée à Fr. 8'000.-. Cette taxe unique donne l'autorisation de parquer sur le domaine public mais n'attribue pas automatiquement une place spécifique.

Questions :

M. Jean Bertschi s'étonne du tarif horaire de Fr. 80.- pour les émoluments administratifs.

M. Wicky précise qu'il ne s'agit pas du tarif horaire du conseiller communal mais de l'architecte mandaté pour le contrôle du dossier.

Pour répondre à la question de M. Pascal Berset, le Conseil communal a arrêté le montant de la contribution de remplacement à Fr. 8'000.- après avoir consulté les règlements d'autres communes.

M. Thierry Defferrard demande pourquoi la contribution par m² de place de jeux figure aussi dans ce règlement.

M. Phillot confirme que pour le moment nous n'en avons pas besoin mais le règlement type a été pris tel quel.

Vote

L'assemblée communale accepte la mise à jour du règlement précité par 54 voix et 5 abstentions.

5. Information concernant la mise en conformité du Plan d'Aménagement Local (PAL)

La mise en conformité du PAL est en phase terminale. Aucune modification au niveau des zones à bâtir si ce n'est le changement de zone des trois parcelles supportant les bâtiments scolaires prévus à la vente qui passeront de la zone d'intérêt général en zone village.

La mensuration numérique a permis de réaliser quelques légers correctifs ; de plus les PAD actuels n'ont plus leur raison d'être et seront par conséquent supprimés.

Lorsque le dossier sera mis à l'enquête, il pourra être consulté au bureau communal.

6. Divers

M. le Syndic donne des informations au sujet de la fiscalité, notamment sur les baisses fiscales au niveau cantonal et des répercussions sur toutes les communes.

Les communes glânoises doivent s'attendre à devoir augmenter leur taux d'impôt d'ici 2021 en raison des investissements prévus dans le district (EMS – COG).

De plus, pour Villorsonnens, la construction de la nouvelle école va probablement obliger la commune à augmenter ses impôts en 2017 déjà.

25^{ème} Giron des jeunes à Villargiroud

M. Wicky donne la parole à M. Steve Berset, président du comité d'organisation du giron des jeunes 2015 qui se déroulera du 15 au 19 juillet à Villargiroud, lequel apporte diverses informations liées à cette manifestation et notamment au point de vue de la sécurité.

Aucune autre intervention n'étant demandée, M. Wicky remercie toutes les personnes qui ont collaboré à la bonne marche de la commune et aux citoyens présents pour leur intérêt.

Cette soirée se termine par le partage du traditionnel verre de l'amitié.

La secrétaire : J Morel

Le syndic : F. Wicky

